



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente,
Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président,
Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Tony FIDAN - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-
Président, Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-
Présidente, Roland PY - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe
Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe responsable des
projets, Gwennig DEBURCK - Responsable du service foncier

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 07 novembre 2022

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité.
Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2022

Didier GUÉVEL présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Ordre du jour du Comité Syndical du lundi 05 décembre 2022 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 05 décembre 2022.

Foncier

Acquisition de parcelles sur le territoire de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 489D)

Après exposé par Gwennig DEBURCK, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des parcelles concernées.

Acquisition d'un ensemble de parcelles appartenant aux Consorts LIEVAIN sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE (Opération n° 495)

Après exposé par Gwennig DEBURCK, le Bureau autorise le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition des parcelles concernées.

Convention de surveillance et d'intervention foncières avec la SAFER d'ÎLE-DE-FRANCE

En préambule, Gwennig DEBURCK indique que les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), créées pour développer l'agriculture, ont également pour mission la protection de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles, et accompagnent les collectivités dans leurs projets fonciers.

Cette convention de surveillance et d'interventions foncières porte sur la mise à disposition d'un observatoire foncier cartographique des espaces naturels et agricoles du territoire du syndicat, permettant ainsi au SIAH de disposer de toutes les informations relatives aux projets de vente sur ces espaces.

Par ailleurs, la SAFER peut être sollicitée par le syndicat pour intervenir par l'exercice d'un droit de préemption, sous réserve que le bien soit compatible avec l'assiette d'intervention de la SAFER et que le bien entre dans un projet d'intérêt général et qu'il soit compatible avec les objectifs qu'elle doit poursuivre. L'exercice du droit de préemption est systématiquement soumis à l'autorisation préalable des Commissaires du Gouvernement de la SAFER.

En cas d'acquisition de terrain, le SIAH s'engage à maintenir la vocation agricole, forestière ou naturelle du bien pendant une durée minimale de 20 ans.

Après des échanges entre ses membres, le Bureau autorise le Président à signer cette convention.

Procédures juridiques

Avenant n° 3 relatif à l'étude pour l'identification d'une structure porteuse du SAGE Croult-Enghien-Veille Mer

Éric CHANAL précise que le SAGE a transmis aux services de la Préfecture, début juillet 2022, le projet de statut de la future structure porteuse pour analyse juridique. L'instruction est toujours en cours suite à un refus de la Préfecture d'associer les syndicats d'eau potable. Dans ce cadre, il est à noter qu'une rencontre s'est tenue entre les équipes du SAGE, des services centraux de la préfecture de PARIS et de la Préfecture du département.

La procédure de création de la structure porteuse étant conditionnée par la pré-validation de la préfecture, il est proposé de prolonger le marché d'un délai de 10 mois afin de tenir compte du délai de réception de l'avis de la préfecture et de la durée réglementaire de création d'un syndicat mixte.

Attribution de marchés publics :

Attribution du marché public de mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Petit Rosne Domaine du Cèdre Bleu sur le territoire de la commune de SARCELLES (Opération n° G515A)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à EGIS EAU pour un montant de 189 500 € HT et pour la durée de la mission.

Éric CHANAL et Déborah TANGUY soulignent que la révision de la nomenclature des installations, ouvrages, et activités (IOTA) s'accompagne d'un allongement des procédures d'autorisation environnementale et donc des travaux programmés, qui peut être estimé entre un et deux ans.

Attribution du marché public de campagnes de mesures - Suivi des impacts des travaux de la Station de Dépollution (Marché n° 12-22-70)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SGS France pour un montant de 20 845,40 € HT et pour une durée d'un an.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention :

Critère de sélection et demande de subvention pour la création d'un réseau d'eaux usées Rue Nouvelle sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL (Opération n° CVLB187)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Critère de sélection et demande de subvention pour la création d'un réseau d'eaux usées Impasse Général de Gaulle sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL (Opération n° CBOUQ186)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion programmée le 16 novembre portant sur le transfert de compétence des communes de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France adhérentes au SIAH et de la commune de BELLOY-EN-FRANCE

Éric CHANAL informe le Bureau que cette rencontre présidée par Benoit JIMENEZ a réuni le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et Maire de VILLAINES-SOUS-BOIS, les Maires de BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT et BELLOY-EN-FRANCE accompagnés d'élus municipaux.

Éric CHANAL a présenté un projet de rétroplanning des actions devant être réalisées dans l'hypothèse d'un transfert des compétences assainissement des communes de BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT et VILLAINES-SOUS-BOIS au SIAH, au 1^{er} janvier 2024, et de la collecte des eaux usées pour la commune de BELLOY-EN-FRANCE.

Les enjeux, les conséquences financières du transfert de compétence, ainsi que les modes de financement ont également été exposés.

Les équipes du SIAH se tiennent à la disposition des conseils municipaux des communes concernées afin de présenter cette démarche, si besoin.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Copie du courrier adressé à Monsieur le Maire de la commune d'ÉZANVILLE concernant la réouverture de Petit Rosne et l'organisation d'événements / complexe sportif d'ÉZANVILLE (Opération n° 513)

Déborah TANGUY indique que ce courrier, conformément à la demande des membres du Bureau, fait suite à la programmation de deux événements ouverts au public fin novembre et début décembre dans les locaux du complexe sportif d'ÉZANVILLE, situé à proximité immédiate du chantier.

Il est rappelé que les accès au gymnase sont assurés pour une utilisation normale de ce dernier dans le cadre du chantier de réouverture du Petit Rosne, mais que le SIAH ne peut garantir que les accès au complexe sportif sont actuellement dimensionnés pour assurer la sécurité d'un flux important de personnes.

Il avait d'ailleurs été convenu entre la commune et le SIAH, lors de la préparation des travaux, qu'au vu de l'impact du chantier sur les accès au complexe sportif, aucun évènement d'ampleur ne devait avoir lieu pendant la phase chantier pour des raisons de sécurité.

Retour sur le COPIL du 10 novembre concernant les travaux de renaturation du Croult à ARNOUVILLE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° G489D)

Déborah TANGUY mentionne la présence de Monsieur le Maire de BONNEUIL-EN-FRANCE, de Tony FIDAN et des services techniques de la commune d'ARNOUVILLE à ce COPIL. Par ailleurs, Monsieur le Maire d'ARNOUVILLE y a participé en visioconférence.

Déborah TANGUY précise que suite à la présentation des différents scénarios au cours de cette rencontre, il a été convenu de développer les hypothèses du scénario numéro deux en vue du prochain COPIL qui devrait se tenir courant février 2023.

Invitation à la conférence « Préserver et restaurer nos rivières ! » le mercredi 07 décembre 2022 au Conseil Départemental du VAL D'OISE

Éric CHANAL présentera une opération de renaturation de rivière menée par le SIAH.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur la réunion CT/CHSCT du lundi 14 novembre 2022

Christiane AKNOUCHE énonce les ordres du jour respectifs des deux instances qui se sont tenues le 14 novembre 2022, et souligne la qualité des échanges avec les représentants du personnel.

Christiane AKNOUCHE rappelle par ailleurs que les élections professionnelles des représentants du personnel se tiendront le 8 décembre 2022.

COMMUNICATION

Mise à disposition de la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE pour la cérémonie des vœux du SIAH le jeudi 26 janvier 2023 à 18h30

Éric CHANAL confirme le prêt de la salle des fêtes de la commune de BONNEUIL-EN-FRANCE pour la tenue des vœux du SIAH.

Fin de la réunion de bureau à 11h15

Prochaine réunion de bureau lundi 12 décembre 2022 à 9h30